

CONDITIONS FINANCIERES ECOLE 2018 – 2019

Frais de dossier pour la 1^{ère} inscription dans l'établissement : 15 Euros

CONTRIBUTION DES FAMILLES

10 paiements de :

33,30 €

Réductions sur contribution des familles

Pour les fratries scolarisées dans l'ensemble scolaire

Notre Dame : (Hors BTS)

15 % pour le 2^{ème} enfant

30 % pour le 3^{ème} enfant

80 % pour le 4^{ème} enfant

RESTAURATION

(Ajouter la contribution des familles)

4 jours		3 jours fixes par semaine		2 jours fixes par semaine		1 jour fixe par semaine		Repas exceptionnel
10 paiements de :								10 repas 61,00 €
Maternelle	Primaire	Maternelle	Primaire	Maternelle	Primaire	Maternelle	Primaire	
74,40 €	77,60 €	55,80 €	58,20 €	37,20 €	38,80 €	18,60 €	19,40 €	

GARDERIE / ETUDE de 17 h à 18 h

Garderie - Etude
exceptionnelle

10 paiements de :

4 jours		3 jours		2 jours		1 jour : 2 €
14,40 €		10,75 €		8,20 €		
Facultatif : Cotisation APEL : 21 € (montant annuel)						

**Nous conseillons vivement aux familles d'opter pour
le prélèvement (de septembre à juin)**

- ❖ Si vous avez choisi le prélèvement, la restauration et la garderie / étude seront prélevées avec la contribution.
- ❖ Pour les repas exceptionnels, le paiement doit nous parvenir avant le passage au restaurant scolaire.

Il peut être demandé, en cours d'année, une participation financière pour diverses activités pédagogiques ou voyages proposés aux élèves.